BAR-EN-104 : Fenêtre ou porte-fenêtre complète avec vitrage isolant

Version A54-2, opérations engagées à compter du 1er janvier 2024 · Maison individuelle et appartement · Durée de vie 30 ans

Remplacer des fenêtres, portes-fenêtres ou fenêtres de toiture par des menuiseries complètes à vitrage isolant, ou poser des doubles fenêtres.

PRIME PRÉCARITÉ, CAS TYPE (ménage modeste ou très modeste)

Remplacement de 8 fenêtres, 12 m² au total, zone H1, ménage modeste.

45 600 kWh cumac x 1 ÷ 1 000 x 12 EUR/MWh = **547 EUR**

Bonification en cours

Aucune bonification

Aucune bonification en vigueur.

Source : FFB, CEE : ce qui change au 1er septembre 2026

Conditions à respecter

- Installateur RGE (catégorie 9° ou 10° pour les fenêtres de toiture).
- Fenêtres de toiture : Uw <= 1,5 W/m².K et Sw <= 0,36. Autres fenêtres : Uw <= 1,3 et Sw >= 0,3, ou Uw <= 1,7 et Sw >= 0,36.
- Double fenêtre : Uw <= 1,8 et Sw >= 0,32.
- La surface inclut les profilés, dormants et ouvrants.

Mentions obligatoires sur la facture

- Facture : nombre et surface de fenêtres, Uw et Sw, marque et référence.

Montant officiel en kWh cumac

Montant par m² de fenêtre posée x surface.

kWh cumac par m²

Zone	kWh cumac
H1	3 800
H2	3 100
H3	2 100

Pièges à éviter

- Le remplacement de simple vitrage est le cas type ; les menuiseries déjà en double vitrage sont rarement acceptées par les obligés.

MaPrimeRénov'

Les fenêtres sont sorties du parcours par geste MaPrimeRénov' au 1er septembre 2026.

Documents et version

- Fiche officielle : BAR-EN-104 vA54-2 à compter du 01-01-2024_1.pdf (ecologie.gouv.fr)
- Page détaillée : https://pf2e.fr/fiches-cee/residentiel/bar-en-104/

Résumé généré le 6 novembre 2026 par PF2E, La Plateforme des Énergies, mandataire CEE privé (ni service public ni organisme d'État). Les montants en euros sont calculés pour les ménages modestes et très modestes avec la valorisation PF2E de 12 EUR par MWh cumac ; le montant définitif dépend du dossier validé. Le texte officiel de la fiche et les arrêtés font foi.